



HAL
open science

Territoires de discrimination et agir communautaire des habitants

Ewa Bogalska-Martin

► **To cite this version:**

Ewa Bogalska-Martin. Territoires de discrimination et agir communautaire des habitants. Sciences et actions sociales, inPress. hal-02057528

HAL Id: hal-02057528

<https://hal.science/hal-02057528>

Submitted on 5 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Territoires de discrimination et agir communautaire des habitants

Ewa Bogalska-Martin

Sociologue, professeur des universités à l'Université Grenoble Alpes

Chercheur UMR Pacte-CNRS

Introduction

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances se situe au cœur du projet politique de la France affirmé dans tous les textes fondamentaux, mais si souvent mis à mal par les contraintes qui viennent du jeu des forces politiques et socio-économiques. L'existence des discriminations, l'inefficacité des actions de lutte contre les discriminations, privent la société française de l'engagement socio-économique et politiques des groupes sociaux qui restent marginalisés, souvent repoussés dans les sphères du repli identitaire, qui déploient des stratégies individualistes voire communautaristes ou s'inscrivent en marge de la société, ayant perdu confiance dans le projet républicain.

Les questions que nous allons aborder dans ce texte interrogent les processus de production, voire de co-production des dynamiques sociales et des formes d'agir à l'échelle des territoires locaux en particulier à l'échelle des quartiers classés en « politiques de la ville ». En nous référant aux approches qui situent la multiplicité des acteurs qui co-produisent les territoires *comme systèmes de jeux complexes* (Moine, 2006, p.119), notre intention est ici d'analyser le territoire non seulement comme « l'espace vécu », mais aussi « l'espace agi » par une partie de ses habitants, ceux qui ont une expérience individuelle de discrimination. Porteur des identifications identitaires, sociales, économiques et culturelles, le territoire exprime et génère les formes de vie sociale qui prennent forme de liens, de jeux et de conflits d'usage, de domination et d'appropriation des espaces publics dont la singularité varie d'un espace à l'autre (Khan, 2010). Nous interrogeons ici le processus de transformation des expériences individuelles de discrimination en expériences collectives, puis territorialisées, y compris pratiquées localement. Cette territorialisation fut identifiée non comme un phénomène *a priori* mais comme un résultat de recherches empiriques (enquête et entretiens) conduites dans trois villes, Grenoble, St. Martin d'Hères et Chambéry entre juin 2016 et mars 2017¹ qui visaient, d'une part, à identifier la nature de ces expériences et, d'autre part, à interroger les rapports des personnes concernées avec les acteurs présents sur le champ de la LCD.

Les phénomènes que nous allons analyser ici correspondent à ce que Olivier Nachtwey nomme « modernisation régressive » (Nachtwey, 2017, p. 201), c'est à dire, retour à des formes d'auto-régulation communautaire adoptée par les groupes qui ne bénéficient plus de la protection suffisante de l'état et ont un sentiment de déclassement. Parler de « territoires de discrimination » suppose l'identification des processus, des lieux d'expression et des actions qui se structurent par une capitalisation implicite ou explicite de expériences discriminatoires vécues par les habitants de « zones sensibles » et par leur production éventuelle.

Notre analyse montre que l'existence des véritables territoires de discrimination ne témoigne pas seulement de ce qui se passe sur le champ de la LCD, ne communique pas sur son éventuel dysfonctionnement, mais donne à voir l'état de la société française, en rupture de contrat social, ou vécue comme telle, par une partie des citoyens qui habitent dans les quartiers « en politiques de la ville ». Cette rupture est à l'origine de structurations de plus en plus territorialisées des vies collectives fortement impliquées dans les contextes de discrimination que nous avons identifiés à travers les

¹ L'étude *Les-non publics des dispositifs de la LCD. Enjeux pour l'action publique et les victimes*, sous la direction d'Ewa Bogalska-Martin et Elsa Guillaudot, financée par le Défenseur des droits et le Commissariat à l'Égalité des Territoires.

narrations biographiques des personnes interrogées. Il n'est pas sans importance que ces formes (parfois de type communautariste) soient autant de moyens de protection, de refuges où les personnes discriminées trouvent un réconfort, une inscription sociale et, parfois une satisfaction personnelle lorsqu'elles se rendent utiles, mais aussi les lieux de reproduction des pratiques discriminatoires à l'échelle locale, dans les contextes de proximité.

Capitalisation des expériences de discrimination et naissance de l'espace de réflexivité

Le concept d'expérience, et ceci à de nombreux égards, représente la dimension centrale de l'analyse qui nous conduira à identifier l'existence des territoires de discrimination et des modes d'agir des habitants car, quel que soit le contact que les personnes interrogées dans le cadre de notre travail de terrains ont eu avec la discrimination, celle-ci est toujours une expérience signifiée en tant que telle, faisant partie du monde dans lequel les personnes évoluent et conçoivent leur vie.

L'expérience de la victime de discrimination constitue le point central de notre approche. Les multiples dimensions identifiées dans les travaux anciens (Dewey, 1910) et récents (Dubert, 1994, Barbier, 2013, Zeitler, 2013) autour de l'expérience fournissent les grilles d'analyse des résultats de recherches de terrain.

Pour John Dewey qui fut, dès années 1910, celui qui a donné une centralité au concept de l'expérience, celle-ci est une forme de mise en relation entre la vie vécue par la personne, son univers d'action et les connexions, (par exemple en termes de conséquences d'action ou, de manière plus générale, la compréhension de processus causal) avec les mondes, celui des autres mais aussi celui à soi de la personne qui vit ses expériences et leur donne un sens. De manière fondamentale l'expérience valide la capacité des individus à penser le monde en général (dans notre étude, il s'agit d'un univers d'attentes en termes d'égalité, de justice et de non-discrimination) mais aussi et surtout à comprendre leur monde à soi et le signifier. Il faut considérer que multidimensionnelle, complexe et souvent ambiguë, l'expérience n'est rien d'autre qu'un processus constant et cumulatif de construction d'un savoir qui mobilise les capacités perceptives, cognitives, réflexives, émotionnelles des individus qui vivent dans un monde en mutation à travers leurs propres itinéraires biographiques (individuels ou collectifs). L'une des dimensions importantes de ce processus est la distanciation par rapports aux faits vécus, observés, ressentis, il s'agit parfois de l'essentialisation de leur compréhension à travers les grilles de lecture que les individus jugent pertinentes pour s'en saisir, pour en parler aux autres, pour les inscrire comme marquants dans leur biographie.

Le concept d'expérience permet l'analyse de deux registres de significations :

- *L'interprétation subjective et intersubjective* des événements de la vie d'un individu (dans son environnement, dans ses manières d'agir, dans ses rapports aux autres) correspond à la subjectivation du monde de la vie vécue comme forme d'un monde partagé, dans lequel les discriminations marquent certains rapports sociaux et concernent directement la personne.
- *L'interprétation du monde en tant que réalité extérieure*, vécue de manière indirecte, est perçue comme l'horizon d'une possible ou impossible action ou de la compréhension de situations comportant une menace, un risque ou encore, plus positivement, comme un espace de vie de qualité. Ainsi apparaît l'expérience du témoin, celui qui participe comme observateur à la situation (aux situations) mais aussi des personnes dont la sensibilité, la maîtrise des concepts et des significations, l'attention qu'elles accordent à leur environnement, les valeurs qui fondent leurs attentes à l'égard de la vie collective, rendent particulièrement attentives à la perception des signes apparents de la discrimination.

Ces deux registres ont été mobilisés lors de notre étude.

Expériences de discrimination des personnes interviewées

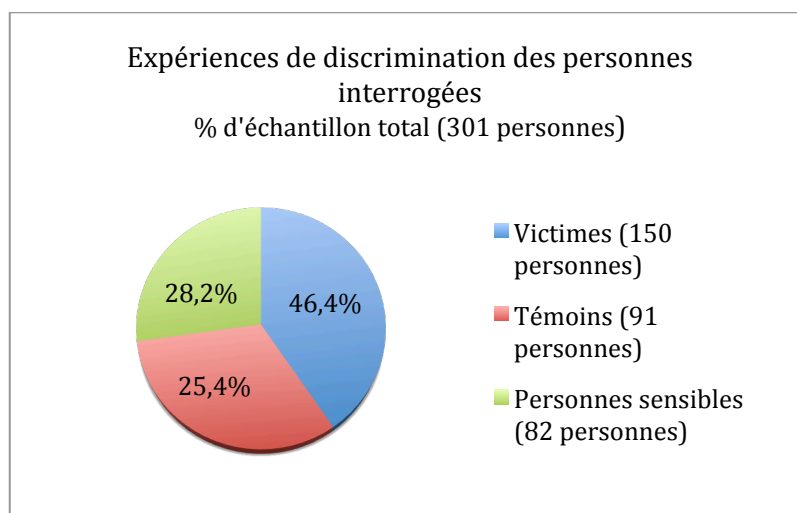
La première observation que nous avons pu faire concerne les formes d'expérience identifiées grâce au questionnaire réalisé entre juin et septembre 2016 à Grenoble, St. Martin d'Hères et Chambéry et la très grande compréhension du sujet de l'enquête par les habitants de ces trois villes. Interpelés dans des lieux publics (proches ou loin des équipements sociaux), avec une phrase d'accroche « *pouvez vous répondre à une enquête qui porte sur des sujets de société ?* » tous les interviewés (301 personnes ont accepté de répondre) ont déclaré avoir été en contact direct ou indirect avec la discrimination. Ce premier résultat fut vraiment surprenant, car il témoigne de la généralisation d'une compréhension du phénomène de la discrimination. Il donne à voir les effets d'un apprentissage collectif certainement lié à la mobilisation des collectivités territoriales, des acteurs publics à l'échelle locale et nationale et aux productions médiatiques qui ont introduit le sujet dans l'espace public et cognitif d'une grande partie de la société française. Malgré la complexité du phénomène et même si la discrimination ne manque pas d'être vue comme phénomène ambigu, la compréhension du fait discriminant est généralement acquise.

Comme montre le graphique ci-dessous, près de 50% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête se déclarent : *victimes de la discrimination*. La nature de ces expériences reste différente selon les villes étudiées, la plus grande proportion des personnes qui se déclarent victimes habite Chambéry (32 personnes ce qui correspond à 52% des personnes interrogées dans la ville), par contre, 12 seulement disent d'avoir été témoins et 7 personnes sont sensibles à cette question de discrimination.

Parmi l'ensemble des personnes interrogées, 150 interviewés ont déclaré avoir vécu avec une fréquence plus ou moins élevée, une expérience de discrimination. La seule variable sociologique qui semble augmenter la fréquence de ce type d'expérience est celle de « l'origine » car, dans le groupe des personnes ayant les origines « étrangères », les déclarations d'avoir vécu une expérience de discrimination sont de 10 points supérieures à la moyenne de l'ensemble du groupe « victimes ».

Graphique 1.

Expériences de discriminations des personnes interrogées



Le regard que les personnes portent sur les faits discriminants semble être très contextuel. Il ne s'oriente pas seulement sur les faits empiriques temporellement très circonscrits, mais aussi sur les intentions implicites des personnes impliquées dans la situation. Il active la connaissance des contextes institutionnels de l'action, la compréhension des statuts sociaux et de l'identité des

personnes impliquées dans des logiques de situations (du côté discriminant et discriminé). Il s'agit d'une interprétation contextuelle et globale qui peut correspondre à une essentialisation de certains aspects, à une surinterprétation des intentions et, finalement, à une accusation sans preuve.

Les personnes qui se déclarent victimes sont conscientes de ces dangers. Elles disent - *au départ je ne pensais pas, je ne voulais pas voir, puis la répétition des faits m'a fait penser qu'il s'agit bien de discrimination*. La dimension répétitive des pratiques assimilées à la discrimination constitue la principale référence pour les personnes qui se reconnaissent victimes, pour qualifier les faits. D'ailleurs, incitées à évaluer la fréquence des discriminations subies sur une échelle de type *souvent, parfois, rarement*, 62 personnes du groupe victime (41,3%) déclarent avoir vécu cette situation souvent, 45 disent l'avoir vécue parfois (30%) et 41 seulement disent l'avoir vécue rarement (27,3%).

Pour éviter ou se protéger contre un abus interprétatif, les personnes interrogées ont un recours aux pratiques de comparaison. *J'ai vu que les autres n'étaient pas traités comme moi, or j'étais la seule étrangère dans l'équipe* dira, lors de l'entretien, une femme d'origine italienne (Femme, 38 ans, origine italienne). L'ensemble des pratiques de comparaison conduit les victimes à acquiescer la conviction, la certitude qu'il s'agit de discrimination. Elles vont statuer non seulement sur la nature des faits subis, mais aussi sur leur gravité, sur l'impact du préjudice sur elles - mêmes ou sur leur entourage. C'est en vertu de cette certitude et de cette interprétation qu'elles vont faire le choix d'agir ou non, de parler, de s'adresser à certains interlocuteurs ou institutions.

Ressentiments, agir et réflexivité

Les motifs de discrimination évoqués librement par les personnes interrogées qui se déclarent victimes ne correspondent que très partiellement aux motifs identifiés par la loi française. Les interrogés n'utilisent pas les mêmes items pour nommer les motifs car ils rendent compte de situations réelles, empiriquement significatives et mobilisent leur capacité à interpréter le sens de ce qu'ils ont vécu, vu, perçu, ressenti directement.

Les singularités visibles des personnes concernées par les discriminations (sexe, apparence physique, couleur, handicap, âge, grossesse...) semblent être mises en avant (38% des citations concernent ces aspects). Cette vision laisse à penser que les rapports sociaux de face à face constituent une dimension prégnante des expériences vécues par les victimes et fondent la perception de la discrimination. L'apparence et l'identité de la personne sont directement concernées par les faits discriminants et peuvent constituer *une projection interprétative*, difficile à objectiver et traiter par les acteurs publics (notamment justice) ou sociaux.

Les projections interprétatives mobilisées par les individus interrogés fondent la difficulté de traitement soulevée dans les entretiens avec les experts de la LCD. Ces derniers sont conscients que la perception de la victime est souvent invalidée par les institutions de la LCD qui pratiquent une lecture juridique des phénomènes. Les victimes restent alors avec un sentiment d'incompréhension, d'injustice en plus, en trop... En utilisant le langage juridique, les institutions publiques *ne savent pas faire, ou pratiquent les mêmes discriminations et ne reconnaissent pas les faits*. Cette distance sémantique semble affecter l'efficacité des actions de la part des acteurs de la LCD.

Certaines personnes interrogées sont habitées par le sentiment de honte qui, selon nous est peut aussi être un acte d'avènement du sujet conscient de ses droits et de sa singularité (Bogalska-Martin, 2016). A travers l'analyse des récits des personnes discriminées, les auteurs du livre *« Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations »*, remarquent que les individus interrogés décrivent souvent à quel point la discrimination réelle ou ressentie les a « grandis » et les a « rendus plus forts » (Dubet et al. 2013, p.108). Ils concluent que l'humiliation, sentiment très proche de la honte, est « l'événement premier qui prépare la voie du « moi » pour qu'il prenne conscience de son existence... Elle est un four par lequel passe l'âme humaine pour ressortir polie, vernissée et durcie » (Koestenbaum, 2012). La transformation de la honte, ressentie lors de la discrimination, en force et en volonté de maîtriser sa vie, habite une partie des personnes que nous avons rencontrées.

L'univers de la discrimination vécue que nous avons pu identifier lors de nos recherches est très significatif et étendu. Il couvre un vaste spectre de relations sociales interpersonnelles et institutionnelles marquées par les rapports de domination et d'abus de posture de la part de personnes

en position « d'autorité ». Il fait naître un fort ressenti d'injustice et d'abandon de la part des personnes qui ont subi la discrimination à l'origine d'une forte conviction d'être un être à part à qui la loi qui interdit les discriminations ne s'applique pas. Capitalisées, ces expériences individuelles vont fonder une base d'expérience collective et partagée qui va prendre une forme territorialisée. Toutefois, au-delà d'un certain fatalisme, un manque d'énergie, une peur de se trouver encore plus en difficulté et en souffrance évoqués par certaines personnes interrogées dans le cadre de cette étude, les explications données par les victimes révèlent également une maîtrise de soi, une rationalité et une très bonne analyse du contexte de l'action. En gros les victimes tentent de contrôler le contexte de l'action et leur supposée passivité n'en n'est pas une.

Territorialisation des expériences biographiques et réinvention du communautarisme de repli et d'affirmation

Depuis 40 ans, les recherches sociologiques s'orientent de plus en plus en direction de l'analyse des parcours de vie qui permettent d'analyser les postures des individus dans le contexte des mobilités géographiques, sociales, résidentielles et professionnelles. Une dimension essentielle qui peut être appréhendée à travers ce type d'analyse est une extension spatio-temporelle de la vie des individus, leur appartenance à de multiples groupes, collectifs et institutions au sein desquels se déploie une biographie, un parcours de vie. Ce qui semble particulièrement intéressant, ce sont les interconnexions entre les phénomènes d'allocation de ressources, les déterminations sociales et les émancipations avec les stratégies que les individus mettent en jeu tout au long de leur vie. Pour comprendre comment les expériences individuelles se structurent collectivement et prennent une épaisseur territoriale, notre attention s'est orientée vers une étude de parcours de vie.

L'approche par le parcours de vie, actuellement considérée comme l'une des orientations théoriques dans l'étude de la vie des personnes, propose une analyse compréhensive « *du développement individuel pour examiner les liens entre le changement social, la structure sociale et l'action individuelle* » (Bogalska-Martin, 2015). Cette approche permet « *d'envisager le déroulement de la vie humaine de manière globale à la fois dans son extension temporelle et dans son cadrage socio-historique* » (Ghergel et Saint Jacques., 2013, p.9). L'art du récit mobilisé par nos interlocuteurs (29 entretiens réalisés avec les personnes qui se déclaraient « discriminées » dans les trois villes étudiées) a permis de donner aux faits, sentiments, expériences de discrimination, une profondeur et toute leur complexité. L'analyse qui suit met en évidence les postures narratives adoptées par les interrogés pour mettre en scène leur vie, pour évoquer les faits et les expériences de discrimination directes ou indirectes. En utilisant le logiciel d'analyse de récits Atlas.ti, nous avons pu identifier trois postures narratives dominantes :

- posture portée par une tension entre la vie « ici » et « ailleurs »
- posture construite à travers les multiples contextes d'altérité : « nous » et les « autres »,
- posture structurée à l'échelle des territoires vécus et dans les rapports aux institutions

Expériences de discrimination : entre « ici » et « ailleurs »

Notre monde est un monde de mobilités à la fois géographiques, résidentielles, professionnelles et sociales. Toutes les personnes interrogées ont fait l'expérience de la mobilité, ont bougé, connaissent les processus d'adaptation aux nouvelles conditions de vie, la recherche de travail et /ou de logement, les relations sociales, les lieux de vie sociale. Les multiples formes de mobilité ont donné à leur biographie une dimension complexe, parfois chaotique, difficile à cerner lors de l'entretien. Certaines de ces mobilités ont été subies, imposées par des décisions parentales, d'autres choisies et assumées, d'autres encore vécues comme erreurs, échecs, ou expériences douloureuses. L'ensemble de ces mobilités ont construit des strates de parcours biographiques dont l'épaisseur et la complexité marquent de manière plus ou moins durable la vie des personnes interrogées. Bien que les distinctions faites par les personnes interrogées entre « ici » et « ailleurs » se situaient à trois niveaux : pays, ville et quartier, dans ce texte nous allons mobiliser seulement cette dernière.

Le « ici » du quartier fut évoqué seulement par des personnes qui déclaraient habiter dans les quartiers classés en « politique de la ville ». Cette singularité constitue un véritable point de référence pour décrire un univers de vie marqué et agi par toutes les formes de difficultés et de représentations négatives qu'éprouvent les gens au quotidien.

Le quartier vécu comme « ici », alimente très fortement les réflexions autour des rapports sociaux de domination qui transforment les rapports de voisinage et les rapports avec les institutions publiques. Marqués par de multiples contextes d'altérité, les rapports de voisinage aggravent les rapports au sein des territoires locaux et produisent quotidiennement un ensemble de micro expériences de discrimination dont la principale caractéristique est la forte composante ethnique. Ces phénomènes ont été identifiés par les sociologues américains dès les années 1930, et progressivement ont fait l'objet d'études en France. Dès les années 1980 étudiant les contextes urbains, des chercheurs ont observé la construction de rapports minorités-majorités renversés qui impliquent des pratiques de différenciation, d'affirmation et d'exclusion dont les personnes d'origine immigrée font l'objet (Taboada-Leonetti, 1989, p.57). Progressivement les phénomènes de communautarisme, ethnique puis religieux vont se manifester à l'échelle des quartiers.

Les récits des personnes interrogées dans notre étude montrent qu'« ici », à l'échelle du quartier, est vécu comme espace de discrimination de proximité. Les appropriations de l'espace, les interdits et les conflits d'usages relatifs aux formes d'agir des habitants participent à la naissance d'un sentiment d'exclusion par le « bas », d'invisibilisation de certains groupes : femmes, porteurs d'identités spécifiques (Roumains, Roms...) qui renforcent le sentiment d'être discriminé. L'un des experts interrogés dans le cadre de cette étude dit à ce sujet :

J'ai beaucoup entendu sur les conflits dans le quartier, trafic de drogue etc. Invisibilité des populations « minoritaires » : notamment de l'Est ou les Noirs. Dans le quartier : la discrimination des enfants originaires des pays de l'Est est flagrante. Isolement, parole blessante, refus de mettre les enfants dans les activités avec les enfants Roumains. Refus de serer la main aux membres d'associations, il y a augmentation des hostilités, non dans la mosquée mais autour. (Président d'une association locale, Grenoble)

Les habitants du même quartier de Grenoble sont plus que conscients de ce fait :

Dans le quartier, nos enfants vont à la même école, on se dit bonjour, mais les Maghrébins se parlent entre –eux et nous (dans ce contexte le « nous » veut dire Noirs, originaires de l'Afrique subsaharienne) entre nous, même si on est pas tous de l'Afrique de l'Est comme moi (cette dame est originaire du Mali). Lorsque on dit bonjour ils ne répondent pas. J'ai rencontré quand même des Maghrébins dans l'association (membre de l'association, locale, Grenoble).

Je me suis déjà pris la tête avec les papas des enfants sur le scooter, les pères s'énervent. On ne se parle pas. Souvent les conflits c'est les enfants. (...) Je ne veux pas que mes enfants vivent dans cette atmosphère. Si j'avais des garçons je serais vite partie d'ici. (Femme, 34 ans, originaire du Mali)

La question spécifique de l'éducation des enfants et des discriminations qu'ils subissent dans les contextes du voisinage et à l'école, lorsqu'il cherchent du travail, est racontée par de nombreuses personnes, souvent de manière dramatique avec la gravité du désespoir qui hante les parents qui ne savent plus comment éduquer dans un « quartier populaire » où les discriminations sont très fréquentes.

Il n'est pas possible d'éduquer des enfants « ici » (Quartier classé en Zone de Sécurité Prioritaire), l'école n'arrive pas à faire face. Mes enfants (elle a trois garçons entre 5 et 8 ans) sont déjà devenus de véritables voyous... ça fait mal... je n'arrive pas à poser le cadre. (Femme, 31 ans, originaire de Corée)

L'autre jour mon fils est revenu de l'école et m'a dit, « mon copain m'a dit - Je serai ton copain quand tu seras blanc-. C'était dit à mon fils qui a 6 ans. Je suis allé voir la maman. Elle s'est excusée. (Femme, 33 ans, originaire du Congo)

Ma fille a subi un traitement de la part d'une élève qui ne voulait pas l'embrasser car « tu es noire ». C'était une fille tunisienne. Je me suis adressé à la maman qui a tenté de remédier à la situation. Nous les noirs on nous appelle des cafards. (Femme, 53 ans, originaire du Cameroun)

Mes enfants lorsqu'ils ont cherché du travail, ça ne passait pas. Arabe, il fallait mettre une autre adresse pour ne pas être identifié comme exclu. Pour moi, pas de problème car je fais le ménage, même avec la nationalité algérienne... même dans l'armée où j'ai travaillé comme femme de ménage, je pouvais porter le foulard, observer le Ramadan. Le problème c'est au marché, avec les gens dans les bus etc. (Femme, 57 ans, originaire de l'Algérie)

L'ensemble de ces récits accompagnés par la description des lieux de vie dégradés, sales et enclavés, donne à voir un contexte dans lequel les gens sont obligés de se débrouiller seuls contre l'adversité, parfois au détriment du bon sens, en contredisant les valeurs auxquelles en principe ils adhèrent. Les habitants sont épuisés, laissés sans espoir et marqués dans leur rapport aux autres par un fort sentiment de non reconnaissance.

La vie des quartiers est aussi vécue comme la dynamique du changement. La temporalité des changements observés et relatés par ceux qui vivent depuis longtemps dans ces quartiers et comparent « avant » et « maintenant », les conduit à conclure, avec une certaine nostalgie, que les changements ne sont pas positifs. De nombreuses personnes ont le sentiment que « avant » c'était mieux. Nos interlocuteurs cherchent à s'expliquer pourquoi les choses se détériorent. La détérioration des rapports sociaux, l'impossibilité « de vivre ensemble » de manière harmonieuse, la non-reconnaissance réciproque, l'apparition progressive des formes de domination masculine constituent les principaux éléments évoqués. L'organisation communautaire ou l'individualisme de repli sont vécus comme un échec du projet républicain auquel tous ont cru. Le sentiment de cet échec est aggravé par la faible présence des acteurs publics sur le terrain.

Dans certain cas, notamment dans les entretiens réalisés à Grenoble et à Chambéry, les changements négatifs observés sont évoqués en lien avec les projets de renouvellement urbain, le *forcing en termes de diversités* (obligations qui se traduisent par une ghettoïsation encore plus forte). Les quartiers en renouvellement urbain sont évoqués comme une véritable souricière, d'où il est difficile de sortir.

Habiter ce quartier c'est discriminant, je ne mets pas sur le courrier lorsque je postule pour un emploi. Je l'ai constaté, c'est disqualifiant. Etre noir, être des DOM-TOM – (...) c'est toujours les questions d'accent, ça vient d'où, or je suis Français comme les autres. J'ai postulé 2 fois pour être un assistant d'éducation, lors des entretiens, ont sent toute de suite qu'il y a quelque chose qui ne va pas. On nous pose les questions sur le titre de séjour, comme si on n'était pas français. Les problèmes de travail, c'est que l'on va avec notre identité, notre couleur, l'accent etc. J'ai beaucoup d'anecdotes sur les discriminations de la part des personnes de Mayotte dans le contexte du travail pour leur reconnaître leur compétence. (Homme, 32 ans, originaire de DOM-TOM Mayotte)

Chez moi c'est le Cameroun. Dans ce foutu pays (elle parle de la France) on ne peut pas se sentir chez nous, leur truc sur l'intégration c'est la désintégration, ils attendent quoi par là ? Mixité c'est quoi ? (Femme, 53 ans, originaire du Cameroun)

Les récits structurés par le croisement des échelles et des formes « d'ici » donnent à voir la complexité des contextes dans lesquels les individus déploient leur biographie et effectuent leur choix de vie. Ce qui frappe, c'est la lucidité et la philosophie avec laquelle nos interlocuteurs abordent les faits. Très peu de personnes se disent révoltées, mais aussi, peu se disent résignées même si la perspective d'avenir leur semble difficile à saisir. Nos entretiens ont été conduits dans un contexte d'élaboration de campagne électorale pour les prochaines élections du Président de la République. De nombreuses personnes s'interrogeaient comment voter, pour qui voter, les déclarations d'intention ne manquaient pas et leur tonalité n'était guère encourageante pour l'avenir politique de la France.

A la marge de ces récits nous avons pu identifier les multiples traces de stratégies de contournement des problèmes pour trouver une issue à la situation de discrimination en lien avec le contexte d'habitat. Certaines de ces stratégies sont fondées sur la mobilité géographique. Plusieurs personnes ont déclaré vouloir changer de lieu d'habitat (quartier, ville, pays) ou d'appartement pour échapper aux conditions

de vie qu'elles jugent dégradantes, ou trop éloignées de leurs aspirations. Les stratégies individuelles se mettent en place pour échapper à l'emprise du contexte : changement d'école pour les enfants, vente d'appartement, ou tout simplement stratégie de fermeture des portes, limitation des contacts avec les personnes qui peuvent être porteurs de jugement stigmatisant ou de discrimination.

Organisées collectivement, ces stratégies peuvent conduire, et conduisent déjà au communautarisme de repli tant redouté par les pouvoirs publics. Mais elles ont aussi d'autres conséquences. Il s'agit d'anomie sociale, d'isolement des plus vulnérables, de ruptures de dialogue entre les pouvoirs publics et les citoyens. Les acteurs sociaux que nous avons interrogés à l'échelle des territoires sont très conscients de ces menaces et pourtant, ils ont beaucoup de mal à les limiter et à trouver des stratégies adaptées pour les éliminer.

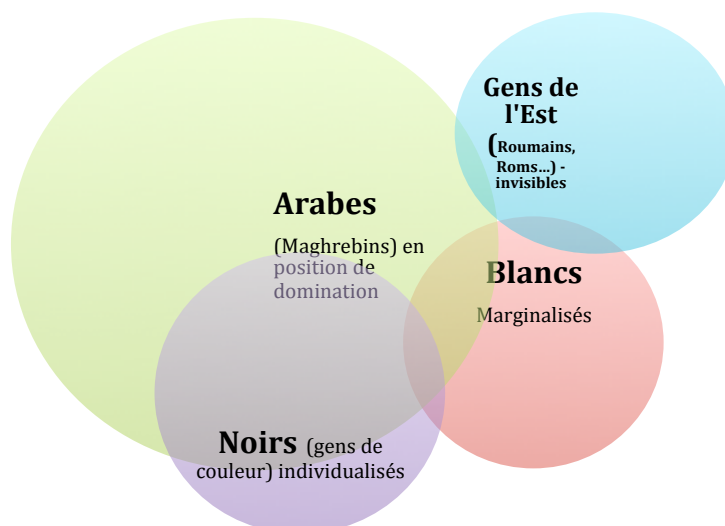
Contextes d'altérité et agir communautaire

Sans revenir sur la question du « modèle républicain » mis à mal par l'échec des politiques d'intégration qui devaient « produire » une communauté nationale habitée par les mêmes valeurs, il faut se rendre à l'évidence : l'univers dans lequel vit une partie des personnes interrogées, est marqué par l'accroissement des différenciations portées par les appartenances culturelles, ethniques et religieuses (Costa-Lascoux, 2006). Si, d'un côté, elles se traduisent par l'apparition de pratiques d'émancipation et d'affirmation identitaire qui transforment le « national » en diversité d'origine et sensibilités culturelles, de l'autre, elles marquent des ruptures dans la mise en place du contrat républicain et de l'égalité de traitement qui s'applique à l'ensemble des citoyens.

Le passé colonial constitue la dimension implicite, « non-dite » de ces transformations sociales qui modifient en profondeur les relations qui se tissent entre les individus et les groupes. Les territoires de vie décrits dans les entretiens sont de plus en plus concernés par une rupture du contrat républicain, par une recomposition des rapports sociaux et par une « ethnicisation communautaire ». Les habitants mettent en place de nouvelles frontières symboliques qui séparent les groupes ethnicisés d'un même territoire en fonction de leur religion, couleur, date d'arrivée etc. (Jouteau, 1996, p.100).

Schéma 1

Triple contexte d'altérité impliqué dans les discriminations intergroupes sur les ZUS de trois villes étudiées



Notre travail de terrain donne l'impression que tous les facteurs sont réunis pour voir apparaître un climat favorable aux discriminations qui se manifestent comme l'a dit un de nos interlocuteurs « partout et tout le temps ». L'altérité discriminé - discriminant n'opère pas, on observe le renversement de la situation, à tout moment le premier (discriminé) peut devenir le second (discriminant) et vice versa. La majorité des situations de discrimination décrites par les personnes

interrogées implique des relations de face-à face, où les rapports entre groupes sociaux reposent sur des différences d'origine, de couleur, de religion. Ces marqueurs d'identités revendiquées ou imposées, fondent les perceptions réciproques et statuent sur des différences et frontières symboliques invisibles ou rendues visibles par les formes d'appropriation des territoires.

Nous avons vu dans les citations présentées plus haut à quel point l'ensemble des rapports sociaux vécus par les personnes interrogées est marqué par les distinctions sociales et ethnico-raciales, même si le concept de race n'a pas été utilisé, les interrogés parlent bien du racisme. Les distinctions ethniques ont été souvent évoquées de manière spontanée pour qualifier les difficultés quotidiennes dans le rapport aux autres, pour se penser soi, garder sa dignité et sa capacité d'action. L'analyse des entretiens nous a permis d'identifier 3 principaux contextes d'altérité à travers lesquels les relations de discrimination sont représentées (Schéma 1).

Dns la partie précédente nous avons évoqué le fait que la question de l'origine constitue une référence centrale pour penser les discriminations et statuer sur le climat social jugé discriminant. Nous aurions pu penser que la première forme d'altérité, a priori porteuse de discrimination, se situe dans les rapports entre ceux qui sont « ici » de plein droit, « les vrais Français Blancs » et les autres groupes. Or il n'en est rien.

Les Blancs qui restent dans les quartiers sensibles sont vus comme des pauvres, dégénérés, cas sociaux...². Les stigmatisations sont donc contournées par le choix des parents d'envoyer les enfants à l'école privée dans un quartier non identifié ZUS. (Président du Conseil des Habitants, Grenoble)

Les entretiens dans lesquels la question de vie dans les quartiers sensibles est abordée, identifient d'abord les types de domination qui peuvent prendre la forme de discrimination pratiquée par les « Arabes » à l'égard des Noirs (par rapport à leur couleur et origine) et par rapport à des ressortissants des pays de l'Est (notamment les Roumains et Roms), puis aussi, à l'égard des Blancs lorsque les contextes de proximité s'y prêtent.

Sans vouloir généraliser, dans les territoires évoqués par les narrateurs, le groupe des « Blancs » n'est plus en position de domination, au contraire il subit la domination des « Arabes » qui dictent les normes de conduite à l'échelle du quartier qui excluent certains usagers (femmes, Roms...) de l'espace public. Les pratiques de discrimination se déploient en cascade, les discriminés (dans d'autres contextes) devenant à leur tour discriminants, et en bas de l'échelle se trouvent les Roms, les véritables parias de nos cités.

Ce qui complexifie encore plus la situation se sont les rapports de genre. Les statuts de la femme, adoptés et respectés par les quatre groupes en coprésence ne s'ajustent pas. Dans de nombreuses familles originaires des pays du Maghreb qui pratiquent activement l'islam, l'égalité de traitement est remplacée par le discours moralisateur qui prend source dans une interprétation rigoriste du Coran. Progressivement, ces normes sont imposées dans l'espace public des quartiers, les hommes décident où les femmes peuvent aller et comment elles doivent se comporter. A l'échelle du quartier, le port du voile devient un signe de soumission au code interne de la communauté musulmane et d'appartenance, ce qui à son tour, expose les femmes aux discriminations dans d'autres contextes.

J'ai vu les choses progressivement changer, la rupture a eu lieu, je crois en 2012 – fermeture de Lidl. De plus en plus de cambriolages et l'augmentation de la délinquance – scooters sur les trottoirs, trafic de drogue et départ du facteur. C'est là que j'ai vu un repli communautaire, fêtes entre soi – algériennes, construction de la notion « d'impur ». Pourtant lorsque nous avons acheté notre appartement en 2009 on était fiers de vivre avec des gens d'origines différentes. Et du jour au lendemain les choses ont changé. (...) j'avais pour habitude de laisser mes clefs de boîte à lettre à une voisine d'origine algérienne, en 2012 après notre retour de vacances son mari est venu me rendre les clefs et me dire que en tant que personne impure, je ne dois plus parler avec sa femme. Vous imaginez ? (Femme, 31 ans, Française)

² Cette personne est convaincue qu'elle n'a pas pu obtenir un prêt bancaire en raison de son adresse. Elle pense qu'elle était discriminée car elle vit dans le quartier classé ZUS.

L'une des nos interlocutrices originaire d'Afrique sub-saharienne qui porte le voile a ressenti le besoin de modifier la façon de le porter pour faire apparaître ses oreilles, car elle *ne veut pas être assimilée à une femme maghrébine*, elle revendique sa liberté et sa volonté de maîtriser sa vie comme elle l'entend.

Les rapports sociaux deviennent très tendus, les pratiques d'évitement se mettent en place, on a l'impression que tout le monde joue le même jeu.

J'évite d'aller dans le quartier pour raison de trafic de drogue, on a des mauvaises relations avec les gens du Maghreb, mais dans l'association je me suis fait des amis y compris Maghrébins. Mais j'évite de les fréquenter, je n'aime pas leur façon de parler ou de se comporter. Ce n'est pas du racisme, je préfère avoir des relations avec les Blancs ils sont mieux éduqués. (Femme, 34 ans, originaire du Mali)

Les Maghrébins arrivent ici avec leur colère, et rencontrent des gens en colère (les Français). Vous savez les Français n'ont pas su faire avec les Arabes, je crois qu'ils ont honte de la colonisation... Nous les Africains on fait ça avec douceur. C'est les Maghrébins qui nous discriminent, pour nous on est Africain, or leur pays c'est aussi l'Afrique. Ils pratiquent la vraie discrimination raciale. (Femme, 53 ans, originaire du Cameroun)

L'ensemble de ces rapports se tisse à l'échelle des territoires, dans les quartiers, dans les espaces de proximité. La régression en termes de « Vivre ensemble » est perceptible par tous. Les pratiques de jugement accompagnent les replis communautaires, le refus des valeurs républicaines de la part de ceux qui, au fond, aspirent à leur respect le plus strict. De nombreuses personnes évoquent l'absence des pouvoirs publics là où les conditions de vie se dégradent, là où les femmes n'osent plus accompagner les enfants sur les aires de jeu pour ne pas se faire agresser par les jeunes qui on décroché et font la loi dans la cité. Il n'y a pas de place ici pour décrire en détail la perception de la faiblesse des acteurs publics présents, ou absents, dans les quartiers classés en PDV, mais globalement une sorte de conviction commune se dégage, *les acteurs publics ne savent plus comment faire pour rétablir l'ordre public et garantir le respect des normes républicaines*. L'un de nos interlocuteurs raconte comment les représentants d'une communauté musulmane qui ont demandé à la mairie l'autorisation d'ouvrir une mosquée, lors de la rencontre avec le maire, ont refusé de serrer la main à ce dernier (Homme, 60 ans, originaire de l'Algérie).

D'autres parlent des interventions de policiers *gentils mais inefficaces* car ils ont trop peur, ou n'arrivent pas à poser des actes face au groupe de petits délinquants. L'impression qui se dégage de ces descriptions est un sentiment d'impuissance et d'abandon par les pouvoirs publics. Ces derniers sont débordés, inefficaces ou absents, les autres institutions publiques : centres d'action sociale, bureaux d'offices d'HLM, se barricadent ou déménagent ailleurs, les magasins ferment. On reste entre soi et on doit faire face.

En tant que citoyen, car quand on habite un quartier comme le mien (en ZUS), on est presque des voyous... je faisais de la dérision auprès d'amis, de la famille en disant qu'ici on n'a pas de dentiste mais des arracheurs de dents... Chambéry le Haut c'est resté ZUP, on est stigmatisé... même si je suis propriétaire... et ce n'est pas Chicago non plus... même si le taux de chômage des jeunes est plus élevé ici qu'ailleurs.

Ouf ! Heureusement que j'avais ces échappatoires, sinon j'aurai eu une vie triste, étriquée... il y avait un décalage dans ma vie, car j'ai rencontré pleins d'autres gens à l'extérieur, Abbé Pierre, Yannick Noah...

Pourquoi les jeunes (notamment ceux issus de l'immigration et habitant dans les quartiers dits d'exclusion) ne font rien contre les discriminations qu'ils vivent ? Y en a qui ne font rien et d'autres qui ne sont pas au courant... Il y en a qui ont tellement la tête sous l'eau qu'ils ne font plus attention... ils ont une vie compliquée, et les femmes seules par exemple aussi... Il y a des choses inadmissibles, mais on ne recadre pas assez les choses plus généralement (faire appliquer déjà le droit. La discrimination est souvent mêlée, diluée dans la vie de tous les jours, dans les difficultés. (Homme, 60 ans, Originaire du Maghreb depuis 35 ans en France)

On a vraiment l'impression que les discriminations à caractère racial pratiquées dans les relations intercommunautaires recomposent les rapports de domination à l'échelle locale. Les nouveaux arrivants, comme les Roumains, sont rendus invisibles et privés de voix. Ils ne trouvent pas de lieux pour s'exprimer. Le groupe dominant démographiquement, celui des Maghrébins, arrive à monopoliser un pouvoir symbolique et à imposer des normes de vie collective qui excluent les autres groupes et leur manière de vivre dans l'espace public.

Peut-on parler de territoires de discrimination qui forcent les habitants à mobiliser leurs ressources propres pour s'en sortir, pour faire face ? L'appartenance à la société française se transforme en appartenance à des communautés spécifiques qui vivent côte à côte et où l'agir communautaire, à la fois de protection et d'affirmation identitaire donne à voir une certaine régression face à l'ordre sociétal.

Conclusion

Les expériences relatées par les interlocuteurs interrogés lors de notre travail de terrain peuvent s'analyser à la lumière de la théorie de la subalternité introduite par Gayatri Spivak et les analyses réunies dans le livre « L'âge de la régression » (Geiselberger, 2017). L'espace public n'est plus contrôlé et n'appartient plus symboliquement aux agents qui incarnent une certaine idée de l'état national et de ses institutions avec les idéologies implicites et explicites ouvertes ou non, porteuses ou non de l'idéal d'égalité. Les « subalternes », enfermés dans ces paradoxes, ethnicisés, enfermés dans les espaces communautarisés, non-reconnus tels qu'ils sont, ont acquis une compétence pour comprendre leur situation et le monde producteur de discriminations qu'ils pratiquent eux-mêmes.

La rupture du contrat républicain qui, en principe, devait organiser la vie en société et dispenser les individus de régler leurs comptes et conflits par eux-mêmes, conduit ces derniers à se débrouiller comme ils peuvent. Le sentiment d'être laissés pour compte, abandonnés à eux-mêmes partagés par les victimes de discriminations résulte d'un long processus de compréhension des expériences biographiques. Toutes les personnes discriminées, seules ou aidées par leur proches (familles, amis ...) ont su mobiliser la compétence sociologique, réflexive pour évaluer la pertinence, le positionnement et la capacité d'action des acteurs publics et sociaux. Il en résulte :

- Une méfiance face à certaines institutions : Préfecture,
- L'identification d'un manque d'engagement sur la question de la LCD : syndicats,
- La conscience d'un manque de moyens pour agir : collectivités territoriales,
- L'identification d'un manque de volonté ou d'un refus d'action : rectorat, police.

Le registre de « l'agir », s'il est mobilisé, peut conduire l'éventuelle victime à prendre en charge seule ou avec l'assistance des autres, la situation d'anormalité dans laquelle elle se sent enfermée pour retrouver la dignité. Les habitants des quartiers sensibles adoptent les modes d'agir communautaristes qui leurs sont connus et accessibles pour passer du *sentir* et du *croire être discriminé* dégradant au *régime d'acteur* capable d'une maîtrise du contexte social d'une existence individuelle et collective. L'adoption de ce régime d'action suppose une forme de mobilisation nouvelle, une sorte de rupture ontologique dans la manière dont il faut organiser sa vie, sans compter sur l'intervention des institutions publiques en principe chargées de faire respecter les lois sur la non discrimination. L'agir communautaire permet de dépasser les limites de la souffrance individuelle subie et d'investir l'univers incertain des régulations qui mobilisent le droit coutumier, les références morales et religieuses. Porteur de l'ordre moral, l'agir communautaire semble très pertinent car il peut activer le contexte de confiance réciproque entre membres du même groupe, il dispose d'une légitimité qui manque dans leurs rapports avec les institutions publiques.

La décision d'agir ou non, en cas de discrimination ou pour la prévenir, découle de la compréhension du contexte sociétal qui produit la subalternité. Toutes les personnes interrogées ont observé, ressenti, vécu de multiples discriminations. Elles ont eu des contacts avec des institutions publiques ou privées qui leur ont témoigné un manque de respect et une non-reconnaissance de leur individualité (couleur, identité, âge...), de leur demande, de leur existence même. Le capital de confiance, s'il a jamais existé,

a été mis à mal. Le passage à l'action suppose la mobilisation d'énergie et de temps, mais surtout une reconnaissance préalable du statut de victime et l'exposition de la vie privée aux regards des acteurs publics, bienveillants ou non. C'est là où se cache le problème. Lorsque le climat de confiance n'est pas là, comment engager un tel processus. Lorsque les acteurs publics sont perçus comme faibles et dominés par les forces du marché ou incapables d'agir pour des raisons politiques, électorales ou par manque de volonté de leurs agents, toute action suppose un maximum de risque de la part des personnes discriminées. À l'échelle de territoires, l'agir communautaire est devenu un espace d'affirmation d'une capacité d'intervention dans des contextes de discrimination qui échappent à toute intervention des acteurs de la LCD.

Bibliographie

Barbier J.-M. & Thievenaz J. (dir.), *Le travail de l'expérience*, Paris : L'Harmattan, 2013.

E. Bogalska-Martin, A. Prévert et al., (2012) *Parcours institutionnels de victimes de discriminations*, Rapport final, Pacte/Sciences Po Grenoble, Convention de financement ACSE, septembre 2012, 186 p.

Bogalska-Martin E., « Estatuto epistemológico, dos conceitos de itinerario e vulnerabilidade », in : Bomfim Trad, L. Alves et al (dir.), *contextos, parcerias e itinerarios na produção do cuidado integral : diversidade e interseções*, éd. Cepec-Ims-uerJ-Abrasco, Rio de Janeiro, 2015, pp. 253-270

Bogalska-Martin E., « Les deux hontes des victimes de la discrimination », in : Jovelin E., Mouchtouris A., *Remords et honte. Lecture sociologique des sentiments*, Ed. Le Manuscrit, Paris 2016, pp. 59-77.

Boissonade J., « Processus d'identification territorialisés. Des compétences situationnelles face aux épreuves », *L'Homme et la société* 2007/3 (n° 165-166), p. 85-102.

Costa-Lascoux J., « L'intégration « à la française » : une philosophie à l'épreuve des réalités », in : *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.22, n°2, 2006, pp.105-126.

Dewey J., *How we Think*, Boston : Heath, 1910.

Dubet F. et al., *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*. Paris, éd. Seuil, 2013.

Dubet F., *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 2004.

Gherghel, A. et Saint-Jacques, M-Ch., *La théorie du parcours de vie (life course): une approche interdisciplinaire dans l'étude des familles*. Éd. Presses de l'Université Laval, 2013.

Juteau D., « L'ethnicité comme rapport social », in *Mots*, année 1996, Vol.49, N°1, pp. 97-105.

Kahn R., « La dimension culturelle du développement territorial », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2010/4 (octobre), p. 625-650.

Koestenbaum W., *Humiliation*, éd. Climats, Paris, 2012

Moine A., « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique* 2006/2(Tome 35), p. 115-132.

Nachtwey O., « La d-civilisation. Sur les tendances régressives à l'œuvre dans les sociétés occidentales », in Gieselberger H. (dir.), *L'âge de la Régression*, éd. Premier Parallèle, 2017, pp.195-2013.

Taboada-Leonetti Isabelle, « Cohabitations pluri-ethnique dans la ville : stratégies d'insertion sociale et phénomènes identitaires », in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.5,n°2, 1989,

pp.51-70.

Zeitler A., « Construction de l'expérience, habitudes d'interprétation et signification du vécu », in L. Albarello, J.-M. Barbier, E. Bourgeois *et al.*, *Expérience, activité, apprentissage*, Paris : PUF, 2013.